

## Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)

Le [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) [1] (FEIS) est une initiative lancée conjointement par le Groupe BEI - [Banque européenne d'investissement](#) [2] (BEI) et [Fonds européen d'investissement](#) [3] (FEI) - et la Commission européenne pour contribuer à surmonter le déficit d'investissement que connaît actuellement l'UE. Il a pour principal objectif de mobiliser des fonds privés en faveur d'investissements stratégiques.

Le FEIS devrait permettre de **mobiliser 315 milliards d'euros d'investissements** sur une période de trois ans dans des secteurs favorisant la croissance et qui sont actuellement confrontés à des déficits d'investissements, et ce, **en fournissant 21 milliards d'euros de garanties financières**. Il cible tout particulièrement les financements à plus haut risque en faveur des investissements stratégiques à grande échelle dans l'infrastructure, l'éducation et l'innovation (à travers son volet « Innovation et infrastructure »), ainsi que les financements en faveur des PME (à travers son volet « PME »).

Le FEIS est le principal outil de mise en œuvre du « [plan d'investissement pour l'Europe](#) [4] » lancé en 2014 en vue de mobiliser et de soutenir les investissements dans l'économie réelle. Le « plan d'investissement » inclut par ailleurs la [Plateforme européenne de conseil en investissement](#) [5] (EIAH) et le [Portail européen de projets d'investissement](#) [6] (EIPP).

**Le FEIS peut être utilisé pour réaliser des objectifs de développement rural en soutenant des investissements dans :**

### **L'économie circulaire/la bioéconomie**

- Réduction des déchets alimentaires ;
- Recyclage du phosphore ;

### **L'agriculture de précision**

- Solutions techniques intelligentes commercialisables, aussi accessibles aux plus petites exploitations ;
- Nouveaux modèles commerciaux pour la gestion des données ;

### **L'internet à haut débit et les villages intelligents**

## Les infrastructures hydrauliques

- Regroupement d'investissements en faveur de l'irrigation à petite échelle ;
- Projets d'économie d'eau et d'utilisation rationnelle de cette dernière ;

## L'accès aux financements

- Développement de produits financiers pour les exploitations agricoles ;
- Complément aux instruments de soutien existants.

Le FEIS peut être stratégiquement combiné au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) afin de stimuler la compétitivité, la croissance et les emplois dans le secteur agroindustriel et les zones rurales.

## Qui peut demander du soutien au titre du FEIS ?

Les diverses entités pouvant prétendre à un soutien au titre du FEIS incluent les entreprises de service public ; les PME ou les entreprises de taille intermédiaire ; ainsi que les entités du secteur public. Les banques nationales de développement et autres institutions financières peuvent servir d'intermédiaires financiers en fournissant le financement du FEIS aux acteurs sur le terrain.

En outre, les autorités de gestion du FEADER peuvent mettre en place ou allouer des ressources à un instrument financier au titre du FEIS.

Les acteurs souhaitant demander un soutien au titre du FEIS peuvent contacter la Plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH) pour recevoir de l'aide.

## Documents d'orientation du REDR

- [FAQ : FEIS, EIAH et EIPP](#) [7]
- [FAQ : FEIS, plateformes d'investissement et complémentarités FEIS-FEADER](#) [8]
- « [Le Fonds européen pour les investissements stratégiques : potentiel pour les zones rurales](#) [9] », article 5, Revue rurale de l'UE
- [EFSI-AGRI-NEWS 1](#) [10] (temps forts du 1er atelier du REDR sur le FEIS, informations pratiques, FAQ)
- [EFSI-AGRI-NEWS 2](#) [11] (temps forts du 2e atelier du REDR sur le FEIS, informations pratiques, FAQ)

## Documents d'orientation et législation de l'UE

- [Règlement \(UE\) 2015/1017](#) [12] sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques, la plateforme européenne de conseil en investissement et le portail européen de projets d'investissement
- [Brochure sur les complémentarités entre le FEIS et les Fonds structurels et d'investissement européens](#) [13]
- [Règles applicables aux opérations avec des plateformes d'investissements et des banques ou institutions nationales de développement](#) [14]  
Exemples de projets
  - [Des financements pour une technologie innovante liée au régime](#)

- [méditerranéen](#), [15] Grèce
- [Unité de production laitière normande](#), [16] France
- [Usines de production de biogaz](#) [17], Danemark
- [Système de garantie agricole](#) [18], Allemagne

Pour voir la liste complète des projets approuvés par le FEIS, cliquez [ici](#) [19].

Autres informations

- [État des lieux du plan d'investissement](#) [20] - fiches info par secteur
- [Communication de la Commission européenne](#) [21] COM (2016) 359  
« L'Europe investit de nouveau. Premier bilan du plan d'investissement pour l'Europe et prochaines étapes »
- « [C'est l'économie \(réelle\), imbécile !](#) [22] » article sur le FEIS par la DG AGRI

---

**Source URL:** [https://enrd.ec.europa.eu/european-fund-strategic-investments-efsi\\_fr](https://enrd.ec.europa.eu/european-fund-strategic-investments-efsi_fr)

#### Links

[1] <http://www.eib.org/efsi/index.htm>

[2] <http://www.eib.org/index.htm>

[3] <http://www.eif.org/>

[4] [http://ec.europa.eu/priorities/jobs-growth-and-investment/investment-plan\\_fr](http://ec.europa.eu/priorities/jobs-growth-and-investment/investment-plan_fr)

[5] <http://www.eib.org/eiah/>

[6] <https://ec.europa.eu/eipp/desktop/fr/index.html>

[7] [http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/efsi\\_faqs\\_vol1.pdf](http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/efsi_faqs_vol1.pdf)

[8] [http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/efsi\\_faqs\\_vol2.pdf](http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/efsi_faqs_vol2.pdf)

[9] <https://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/publi-enrd-rr-21-2016-en.pdf>

[10] [http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/w4\\_efsi\\_efsi-agri\\_news.pdf](http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/w4_efsi_efsi-agri_news.pdf)

[11] [http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/efsi\\_agri\\_news-2.pdf](http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/efsi_agri_news-2.pdf)

[12] <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015R1017>

[13] [http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/w6\\_efsi2\\_efsi-esif-complementarities.pdf](http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/w6_efsi2_efsi-esif-complementarities.pdf)

[14] [http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/w6\\_efsi2\\_rules\\_investment-platforms\\_0.pdf](http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/w6_efsi2_rules_investment-platforms_0.pdf)

[15]

<http://www.eib.org/infocentre/stories/all/2016-june-04/finance-for-innovative-mediterranean-diet-technology.htm>

[16] <http://www.eib.org/projects/pipeline/2015/20150788.htm>

[17] [http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/w4\\_efsi\\_biodas\\_denmark\\_petersen.pdf](http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/w4_efsi_biodas_denmark_petersen.pdf)

[18] [http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/w4\\_efsi\\_cosme\\_germany\\_poepperl.pdf](http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/w4_efsi_cosme_germany_poepperl.pdf)

[19] <http://www.eib.org/efsi/efsi-projects/index.htm>

[20]

[http://ec.europa.eu/priorities/publications/sector-factsheets-investment-plan-state-play\\_fr](http://ec.europa.eu/priorities/publications/sector-factsheets-investment-plan-state-play_fr)

[21] <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-359-FR-F1-1.PDF>

[22] [http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/w6\\_efsi2\\_real-economy\\_article.pdf](http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/w6_efsi2_real-economy_article.pdf)